



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 123 – AOUT 2022
Recueil publié le 30 août 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 123 – AOUT 2022
Recueil publié le 30 août 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

Décision enregistrée sous le n° 2022-070 délégation de signature

Décision enregistrée sous le n° 2022-071 DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE

Décision enregistrée sous le n°

2022-070

Délégation de signature
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Le directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Chataigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} février 2020 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à la Chataigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent, du CH Loire Vendée Océan à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine à Bouin et de l'EHPAD La Reynerie à Bouin ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 avril 2021 portant nomination de Madame Mélissa LOISEAU (MALACHOVIEZ) en qualité de Directrice adjointe à la direction territoriale des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée, des CH Loire Vendée Océan, Côte de Lumière, Fontenay le Comte, du GPHMS Collines Vendéennes, des hôpitaux Dumonté à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, de l'EPSMS La Madeleine, des EHPAD Payraudeau et La Reynerie, de la résidence au Fil des Maines ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Marie Andrée PITON en qualité directrice adjointe aux finances du CHD Vendée ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Cécilia HUPIN en qualité de déléguée territoriale finances-comptabilité au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CHD Vendée ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Olivier GRIMAUD en qualité d'adjoint territorial à la coordination comptable au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CHD Vendée ;

Vu la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite) :

DECIDE :

Article 1 : Annulation des précédentes délégations

La présente délégation remplace et annule la décision 2020-43 du 8 juin 2020.

Article 2 : Déléataires et nature de la délégation

Madame Mélissa MALACHOVIEZ, Directrice des finances et du Contrôle de Gestion a délégation de signature de l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité du Centre Hospitalier Départemental Vendée (propositions d'engagement et d'ordonnance de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes demandes d'émission de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, la signature des actes de prêts ainsi que tous ordres à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Tout document relatif à la gestion de trésorerie.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondances avec les autorités de tutelle relatifs au budget (compte financier, EPRD et leurs annexes, décisions modificatives).

La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de toutes autorisations de mandatement d'office, de tous actes administratifs et correspondance avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prise en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnités de patients volontaires).

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) du CHD Vendée.

Les décisions d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables).

L'ensemble des pièces justificatives et visa de services fait nécessaires aux versements de subventions.

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex



Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr



Article 3 : Délégation en cas d'absence

En cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ, délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

↳ Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :

- Madame Marie-Andrée PITON, Directrice Adjointe aux Finances
- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
- Monsieur Olivier GRIMAUD, adjoint territorial à la coordination comptable

↳ Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture ainsi que tout document relatif à la gestion de la ligne de trésorerie à :

- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité

↳ Les éléments mentionnés à l'article 1 en cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ à :

- Madame Marie-Andrée PITON, Directrice Adjointe aux Finances
- Madame Cécilia HUPIN, Déléguée territoriale finances-comptabilité

Article 4 : Respect de la législation

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex



Vendée



Article 5 : Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes des personnes désignées ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

PRENOM-NOM-FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Mélissa MALACHOVIEZ Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion		MM
Marie-Andrée PITON Directrice Adjointe aux Finances		MAR
Cécilia HUPIN Déléguée territoriale Finances- comptabilité		CH
Olivier GRIMAUD Adjoint Territorial à la Coordination Comptable		OG

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex

Article 6 :

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.
Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du CHD Vendée.

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

La Roche sur Yon le 12 août 2022

Le Directeur Général

F. SAINT-HUBERT

Destinataires :

- Madame Mélissa MALACHOVIEZ
- Madame Marie-Andrée PITON
- Madame Cécilia HUPIN
- Monsieur Olivier GRIMAUD
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DG CHD
- Publication au RAA Vendée

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

2022-071

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU
CONTRÔLE DE GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE**

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Le directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Chataigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Établissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} février 2020 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à la Chataigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent, du CH Loire Vendée Océan à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine à Bouin et de l'EHPAD La Reynerie à Bouin ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 avril 2021 portant nomination de Madame Mélissa LOISEAU (MALACHOVIEZ) en qualité de Directrice adjointe à la direction territoriale des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée, des CH Loire Vendée Océan, Côte de Lumière, Fontenay le Comte, du GPHMS Collines Vendéennes, des hôpitaux Dumonté à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, de l'EPSMS La Madeleine, des EHPAD Payraudeau et La Reynerie, de la résidence au Fil des Maines ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Cécilia HUPIN en qualité de déléguée territoriale finances-comptabilité au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Olivier GRIMAUD en qualité d'adjoint territorial à la coordination comptable au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Philippe GNILKA en qualité de contrôleur de gestion et budgétaire au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Vu la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite) :

DECIDE :

Article 1 : Annulation des précédentes délégations

La présente délégation remplace et annule la décision n°2021-106, du 19 octobre 2021.

Article 2 : Délégataires et nature de la délégation

Madame Mélissa MALACHOVIEZ, Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion a délégation de signature de l'ensemble des pièces nécessaires des pièces nécessaires à la comptabilité du Centre Hospitalier Côte de Lumière (propositions d'engagement et d'ordonnance de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes demandes d'émission de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, la signature des actes de prêts ainsi que tout ordre à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Tout document relatif à la gestion de trésorerie.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondance avec les autorités de tutelle relatifs au budget (compte financier, EPRD et leurs annexes, décisions modificatives).

La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de toutes autorisations de mandatement d'office, de tous actes administratifs et correspondance avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prise en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnisations de patients volontaires).

Les décisions d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables).

L'ensemble des pièces justificatives et visa de services fait nécessaires aux versements de subventions.

Article 3 : Délégation en cas d'absence

En cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ, délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

- Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
 - Monsieur Olivier GRIMAUD, adjoint territorial à la coordination comptable
 - Monsieur Philippe GNILKA, contrôleur de gestion et budgétaire
-
- Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture ainsi que tout document relatif à la gestion de la ligne de trésorerie à :
 - Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
-
- Tous les éléments mentionnés à l'article 1 en l'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ à :
 - Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité

Article 4 : Respect de la législation

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 5 : Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes des personnes désignées ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

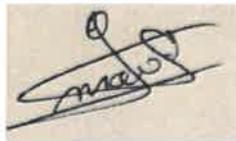
DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

PRENOM-NOM-FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Mélissa MALACHOVIEZ Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion		MM
Cécilia HUPIN Déléguée territoriale Finances- Comptabilité		CH
Olivier GRIMAUD Adjoint Territorial à la Coordination Comptable		OG
Philippe GNILKA Contrôleur de Gestion et Budgétaire		PG

Article 6 :

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.
Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du CH Côte de Lumière.

Fait aux Sables d'Olonne, le 12 août 2022.

Le Directeur Général,

Francis SAINT-PIERRE

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Destinataires :

- Madame Caroline CALMEL
- Madame Mélissa MALACHOVIEZ
- Madame Cécilia HUPIN
- Monsieur Olivier GRIMAUD
- Monsieur Philippe GNILKA
- Monsieur le Trésorier Principal
- Publication au RAA Vendée
- Dossier archives DG CHD

